**No 6045 : résumé du projet de loi**

Le projet de loi 6045 entend modifier la loi du 31 mars 2000 concernant l’administration et l’exploitation du Port de Mertert en ses articles 1er et 4.

Depuis la loi du 31 mars 2000, le Port de Mertert, dont la superficie de 65 hectares ainsi que les installations et constructions sont la propriété de l’Etat, est administré et exploité par une entreprise dénommée *« Port de Mertert S.A. »*. Le capital social est réparti pour moitié entre l’Etat et pour moitié entre le secteur privé.

La loi en projet entend consolider et fidéliser les clients qui font déjà appel au port. Ainsi est-il prioritairement prévu de maintenir *« les flux à destination et en provenance de l’industrie sidérurgique luxembourgeoise »*. A cet effet, il s’agira de moderniser le réseau ferré existant et d’agrandir le réseau ferré en construisant quatre voies ferrées supplémentaires, dont trois réservées à la société portuaire et une voie de déchargement réservée à la société TANKLUX.